Compte rendu de la réunion DG sur les formateurs TPCI du 24 septembre 2015
La mobilisation fait sauter le verrou ?

Cette réunion avait été initiée par la Direction Générale suite à un courrier de l'intersyndicale à la Directrice générale.

Le contexte : depuis le 1 septembre, un grand nombre de formateurs sécurité ont suspendu leur activité pour protester contre 2 notes de la DG.

- L'une de juin diminuant sensiblement voire annulant une grande partie de leurs primes induites par leur activité de formateur occasionnel.
- La deuxième de juillet faisant état du remplacement prochain des récalcitrants.

Début de la réunion à 9H30, toutes les OS étaient présentes, assistées de plusieurs formateurs TPCI.

L'intersyndicale a émis 3 préalables à la discussion:

1) Abrogation de la note de juin:

- Le sous Directeur A a précisé que de fait elle deviendra caduque à l'issue des échanges car une nouvelle note tenant compte des débats de ce jour sera rédigée.

2) Maintien des conditions de rémunérations actuelles pour tous les moniteurs TPCI en place:

- L'administration a accepté totalement ce principe en maintenant le système actuel de rémunération à la séance, y compris les déplafonnements déjà autorisés.

- La possibilité est donnée à ceux qui le souhaitent d'opter pour le nouveau régime de NBI à 10 points.

3) Programmation d'un groupe de travail sur le sujet prochainement:

Un groupe de travail sur la sécurité dans les contrôles sera programmé en décembre. Plusieurs points à l'ordre du jour concerneront la problématique spécifique des formateurs TPCI.

L’intersyndicale ayant considéré les réponses satisfaisantes, nous avons discuté en faisant état de la situation actuelle très dégradée et des difficultés des formateurs TPCI pour travailler dans de bonnes conditions.

Les formateurs présents ont listé l’ensemble de leurs problèmes quotidiens : matériel insuffisant, difficultés pour trouver et gérer des salles, reconnaissance insuffisante de leur métier, etc...

Les OS ont ensuite fait de multiples propositions pour améliorer la situation:

- Compensation en heures des préparations des cours et des gestions de salle.
- Harmonisation des traitements des moniteurs d'une DI à l'autre.
- Facilitation de l'achat de matériel.
- Allègement de la gestion des salles.
- Reconnaissance des moniteurs sécu dans les chaînes décisionnelles en matière de sécurité dans les contrôles.
- Mise en place d'un statut spécifique motivant permettant d'inciter à de nouvelles vocations.

L’administration n’a rejeté d’emblée aucune de ces demandes, elles seront examinées en détail lors du Groupe de Travail de décembre.

A cette heure, nous avons simplement des garanties verbales relativement floues sur l’aspect financier. Nous avons demandé une note reprenant ces avancées.

L'administration s’est engagée à la faire paraître au plus tôt, sans doute dès la semaine prochaine.

L’ensemble des OS conseille aux formateurs TPCI de maintenir leur suspension des cours au moins jusqu’à la parution de cette note. C’est à ce moment que chaque formateur pourra juger sur pièce et se positionner sur les suites du mouvement.

L’intersyndicale